

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 OCTOBRE 2016**

*Ordre du jour*

- Approbation du compte rendu de la dernière réunion en date du 16 septembre 2016.
- Retrait de la commune de Carville-la-Folletière du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM) de la région de Fréville.
- Devis complémentaire pour la mare communale de Fréville.
- Intégration de la communauté de communes du Plateau Vert dans la communauté de communes de la Région d'Yvetot.
- Questions diverses.

\*\*\*\*\*

Nombre de Conseillers en exercice : 45  
Nombre de Conseillers présents : 31  
Nombre de Conseillers votants : 31+ 3 Procurations  
Date de convocation : le 22 septembre 2016  
Date d'affichage : le 22 septembre 2016

**L'an deux mille seize, le vendredi seize septembre**, à vingt heures trente minutes, les membres composant le Conseil Municipal, légalement convoqués, à la salle de la mairie, se sont réunis sous la présidence de Sylvain GARAND, maire.

**Etaient présents** : M GARAND Sylvain maire de Saint Martin de l'If - maire délégué de Fréville, M ACHER Christophe 1<sup>er</sup> adjoint de Saint Martin de l'If - maire délégué de Betteville, M CLECH Jean-Pierre maire délégué de La Folletière, M DUBOST Rémi maire délégué de Mont de l'If, M DUMONTIER Jean-François 1<sup>er</sup> adjoint de la commune déléguée de Betteville, MME NORDET Sandrine 2<sup>ème</sup> adjoint de la commune déléguée de Betteville, MME PONSAR Valérie 4<sup>ème</sup> adjoint de la commune déléguée de Fréville, M LEBESNE Daniel adjoint délégué de la commune de la Folletière, MME LHERNAULT Martine 1<sup>er</sup> adjoint délégué de la commune de Mont de l'If, M BARE Alain, MME BOUTBAL Sophie, MME CANTREL Anita, M COLANGE Stéphane, MME DEBRAY Chantal, MME DE SUTTER Chantal, M DOUCET Jean-Marc, M DOUVILLE Olivier, MME DUTOT Bérengère, M FREMONT Frank, M GAMARD Jean-Marie, M KACZMARCZYK Alexandre, M LECOURT Dominique, MME LEMELLE Isabelle, M LEVASSEUR Eric, M LOISEL Laurent, MME LOZAY Stéphanie, M MALANDAIN Thierry, MME MARCHAND Sarah, M MOTTET Mickaël, M TURPIN Jérémie, M VIGER Joël, conseillers municipaux.

**Etaient absents excusés** : M VERDIERE Jean-Jacques 1<sup>er</sup> adjoint de la commune déléguée de Fréville, MME VIRVAUX Nadine 2<sup>ème</sup> adjoint de la commune déléguée de Fréville, M BROCHET Didier 3<sup>ème</sup> adjoint de la commune déléguée de Fréville, M AGASSE Cyril, M AUBERVILLE Jean-Marie, MME AUCLAIR Jeanine, M HAAS François, MME KOLLMANN Marie, M LAVICE Alexis, M LEFEBVRE Dominique, MME LUCAS Sonia, MME PADE Véronique, M SENARD Dominique, MME SILLIARD Marie-Cécile.

**Procurations** : MME Nadine Virvaux à M Sylvain Garand, M Didier Brochet à M Dominique Lecourt, M Dominique Lefebvre à MME Anita Cantrel.  
Madame Valérie Ponsar est élue secrétaire de séance.

<b>DELIBERATION N° 1 DATE : 04/10/2016</b>
--

<b>OBJET : APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIERE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 16 SEPTEMBRE 2016</b>
---

Monsieur le maire donne lecture du compte rendu de la dernière réunion en date du 16 septembre 2016, envoyé par mail ou par voie postale le 22 septembre 2016 aux conseillers municipaux. Remarques : L'accent aigu du E pour le mot GUE sur le tableau de dénomination des rues doit être précisé à la Poste ; et, en réponse à la remarque de monsieur KACZMARCZYK, il avait été demandé, lors de la dernière réunion, de ne pas modifier sur le tableau les numéros rue du Val de la Haye (ce doit être vu directement avec La Poste). Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le maire demande aux conseillers s'il peut ajouter à l'ordre du jour les quatre points suivants :

1. Décision modificative au budget primitif 2016 (opération d'ordre : Amortissements).
2. Autorisation pour lancer la procédure d'appel à candidature d'architectes en vue de la réalisation du pôle médical à Fréville.
3. Bornage et frais de notaire pour le terrain privé situé près de la mare.
4. Règlement intérieur.

Les conseillers municipaux acceptent, à l'unanimité, d'ajouter à l'ordre du jour les quatre points précités.

**DELIBERATION N° 2 DATE : 04/10/2016**

**OBJET : DEMANDE DE RETRAIT DE LA COMMUNE DE CARVILLE LA FOLLETIERE DU SIVOM DE LA REGION DE FREVILLE**

- Vu la délibération de la commune de Carville-La-Folletière ayant pour objet : « Dissolution du SIVOM de Fréville », qui demande son retrait du SIVOM de la région de Fréville, datée du 24 juin 2016,
- Et vu la réception de cette délibération à la mairie de Saint Martin de l'if, le 15 juillet 2016, par voie postale ordinaire, et la lettre d'accompagnement par laquelle le maire de Carville-la-Folletière demande d'organiser des réunions de travail en vue de la dissolution du SIVOM ;
- Vu la lettre du Président du SIVOM du 22 juillet 2016, en réponse au maire de Carville concernant la demande de retrait de la commune de Carville-la-Folletière du SIVOM de la région de Fréville, qui précise que le comité syndical doit se réunir pour en débattre en septembre,
- Vu la décision prise par le comité syndical du SIVOM de la région de Fréville, le 28 septembre 2016, contre le retrait de la commune de Carville-la-Folletière du SIVOM de la région de Fréville,

Monsieur le maire informe que la commune de Saint Martin de l'if doit se positionner par rapport à cette demande de retrait de la commune de Carville la Folletière du SIVOM de la région de Fréville.

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal**, à 33 voix pour (dont 3 procurations), 1 voix contre, **rejette la demande de retrait de la commune de Carville-la-Folletière du SIVOM de la région de Fréville** et charge le maire de faire toutes les démarches nécessaires.

**DELIBERATION N° 3 DATE : 04/10/2016**

**OBJET : TRAVAUX MARE COMMUNALE**

Monsieur le maire donne lecture des devis pour l'amélioration du dispositif d'évacuation des eaux d'orages à la mare communale de Fréville et l'allongement du chemin pour rejoindre celui du lotissement George Sand.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir l'entreprise Lesueur Christophe domiciliée à Betteville pour les travaux précités d'un montant maximum de 2 766 € (amélioration du dispositif d'évacuation) et 1 733,33 € (chemin). Monsieur le maire est chargé de prélever au budget primitif 2016 ces sommes sur le compte dépenses imprévues 020 en investissement et la verser sur le compte 2315 (opération indicative N° 14 - mare communale).

**DELIBERATION N° 4 DATE : 04/10/2016**

**OBJET : REPARTITION DES SIEGES A LA C.C.R.Y.**

Monsieur le maire rappelle que lors de la dernière réunion, il avait présenté le tableau de répartition des délégués des communes adhérentes à la communauté de communes de la région d'Yvetot (CCRY) et que la commune de Saint Martin de l'If doit se prononcer sur le choix retenu du nombre de délégués. Il précise que lors d'une prochaine réunion, il faudra voter pour déterminer les personnes déléguées de la commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal valide le choix de l'accord local 1, soit 3 délégués de la commune de Saint Martin de l'If à la C.C.R.Y.

**DELIBERATION N° 5 DATE : 04/10/2016**

**OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 3**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'inscrire au budget primitif principal 2016 la décision modificative suivante liée aux amortissements :

Désignation	diminution sur crédits		Augmentation sur crédits	
	ouverts		ouverts	
D 023 : Virement section investissement			10 945.35 €	
<b>TOTAL D 023 : Virement à la sect° d'investis.</b>			<b>10 945.35 €</b>	
D 139141 : Commune membre du GFP				8 345,35.35 €
D 13918 : Autres				2 600,00.00 €
<b>TOTAL D 040 : Opérations d'ordre entre section</b>				<b>10 945,35.35 €</b>
R 021 : Virement de la section de fonct				10 945,35.35 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.</b>				<b>10 945,35.35 €</b>
R 777 : Subv.transférées au résultat			10 945.35 €	
<b>TOTAL R 042 : Opérations d'ordre entre section</b>			<b>10 945.35 €</b>	

**DELIBERATION N° 6 DATE : 04/10/2016**

**OBJET : APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR POUR LE PERSONNEL DE SAINT MARTIN DE L'IF**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à 1 voix contre, 8 abstentions et 22 pour, de faire appliquer le règlement intérieur ci-annexé pour le personnel de Saint Martin de l'If, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2016. Monsieur le maire est chargé de le transmettre à tout le personnel de la commune de Saint Martin de l'If.

**DELIBERATION N° 7 DATE : 04/10/2016**

**OBJET : LANCEMENT DE LA CONSULTATION POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE POLE MEDICAL**

Monsieur le maire informe conseillers municipaux qu'il est à présent temps de lancer la consultation pour le choix du maître d'œuvre du projet de pôle médical à Fréville.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le lancement de la consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre du projet de construction du pôle médical à Fréville
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**DELIBERATION N° 8 DATE : 04/10/2016**

**OBJET : ACQUISITION TERRAIN PRES DE LA MARE COMMUNALE**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que monsieur Louveau, propriétaire situé en face de la mare, donne son accord pour céder à la commune une bande de 5 mètres de largeur afin de réaliser la phase 2 des travaux de réhabilitation de la mare.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour acquérir cette bande de terrain pour 20 € le m<sup>2</sup> et prendre en charge les frais de notaire et de bornage correspondants. Il autorise le maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires.

Par ailleurs, monsieur le maire précise que monsieur Anselin serait favorable pour céder également une bande de terrain d'environ 1,50 m de largeur le long de sa propriété pour faciliter le travail d'entretien.

## QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le maire fait part de la lettre de démission de madame Lucas de son poste de conseillère municipale de la commune déléguée de Mont de l'If.

**Taxe d'aménagement :** Monsieur le maire précise que la commune de Betteville était exonérée de taxe d'aménagement sur les abris de jardin, mais pas les autres communes déléguées. Le conseil municipal charge le maire de se renseigner s'il est possible de taxer un minimum de surface. Le vote de la taxe d'aménagement sur les abris de jardin sera mis à l'ordre du jour, lors de la prochaine réunion.

**Zone blanche à la Folletière** : Monsieur le maire informe que le site le plus performant sur la zone blanche de La Folletière est le terrain communal et que le château d'eau couvre uniquement 17% des besoins de la Folletière. Afin de confirmer ou non la poursuite de l'étude, en l'occurrence installer une antenne dans le bourg de la Folletière, monsieur Clech va organiser dès lundi 10 octobre 2016, une réunion entre élus de la commune déléguée de La Folletière. Monsieur le maire précise qu'il est peut-être possible de faire un dossier complémentaire pour demander une meilleure couverture téléphonique des communes déléguées de Betteville et Mont de l'if.

#### **Ecole de musique et comité de jumelage de la communauté de communes du Plateau Vert.**

Plusieurs conseillers demandent que vont devenir les associations du Comité de Jumelage et de l'école de musique du PlateauVert ? Monsieur le maire répond que l'école de musique pourrait être financée par les 10 communes de la CCPV. Plusieurs conseillers ne sont pas favorables à ce principe sauf si l'avenir de l'école de musique est menacé. Après en avoir longuement discuté, le conseil municipal est favorable pour participer à hauteur de 2,20 € par habitant au maintien de l'école de musique et du comité de jumelage avec le soutien des 10 communes de la communauté de communes du Plateau Vert, sous condition que la commune de Bouville participe entièrement au financement de l'association du Sporting Club de Fréville, à 21 voix pour (dont 1 procuration), 5 contre, 5 sans condition (dont 2 pouvoirs) et 3 abstentions. Monsieur le maire est chargé de reprendre contact avec madame le maire de Bouville.

**Fiscalité directe** : monsieur le maire informe que d'ici le mois d'avril prochain, le conseil municipal devra délibérer sur le lissage des taux et les abattements (2 communes avec et 2 sans).

**Classe de découverte école de Fréville** : monsieur le maire fait part de la demande de la directrice de l'école de Fréville pour obtenir une participation de la commune de Saint Martin de l'If en vue d'organiser une classe découverte dans la baie du Mont Saint Michel avec 41 élèves de la classe CE2 – CM1 domiciliés à Saint Martin de l'If et 7 élèves de Carville-la-Folletière.

Monsieur Dumontier pose la question de savoir quelle position adopter si la commune de Carville-la-Folletière ne veut pas prendre en charge financièrement les 7 élèves. Monsieur le maire demande s'il faut donner à tous les enfants ou en fonction des revenus par le C.C.A.S.

Monsieur le maire propose d'obtenir des renseignements complémentaires auprès de la directrice de l'école afin de mieux en débattre lors du prochain conseil municipal.

**Commission des affaires scolaires** : Monsieur Douville informe qu'il démissionne de son poste de président de la commission des affaires scolaires et désire rester simple membre. Monsieur le maire le remercie d'avoir donné beaucoup de son temps au sein de cette commission. Il est donc procédé à une nouvelle désignation des membres de la manière suivante :

- Président : Frank Frémont à la place d'Olivier Douville
- Vice-Présidente : Sandrine Nordet à la place de Sarah Marchand

et

Olivier Douville, Sarah Marchand, Nadine Virvaux, Chantal Debray, Valérie Ponsar, Bérengère Dutot, Marie-Cécile Silliard, Alexandre Kaczmarczyk, Christophe Acher, Cyril Agasse.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 23 heures.